Aperçu du processus d’indemnisation :

Préparation et planification financières et choix

Services à l’enfance et à la famille des Premières Nations, principe de Jordan et recours collectif Trout

APN – Séances de consultation régionales sur le processus d’indemnisation

Février et mars 2024

Objectifs des options d’indemnisation

- Procédure élaborée sur les conseils d’experts pour aider les demandeurs à préparer leur demande d’indemnisation et à choisir et planifier l’utilisation de l’indemnisation qui leur convient le mieux;
- Donner aux demandeurs de l’information, du temps et de l’aide pour élaborer leur propre plan;
- Fournir aux demandeurs des options financières claires pour les aider à faire les choix les mieux adaptés à leur vie.

Préparation, planification et choix

- **Préparation :** Les **agents de soutien à la navigation** seront les leaders régionaux qui feront connaître les mesures de soutien en matière de littératie financière.
- **Choix : Deloitte** offrira des documents de planification financière avant de distribuer les indemnisations.
  - Le **demandeur** pourra choisir une indemnisation en espèces seulement.
  - Le **demandeur** pourra choisir entre diverses options financières, y compris des règlements structurés et d’autres placements.
  - Le **demandeur** pourra choisir le plan qui répond à ses besoins.

Options de planification financière

- Les demandeurs pourront affecter une partie ou la totalité de leur indemnisation à un « instrument de placement ».
  - L’**administrateur** préparera le terrain en fournissant des documents expliquant les options financières.
  - De l’**aide** sera offerte aux demandeurs pour les aider à comprendre les options financières.
  - Les options financières seront déterminées par le **comité de mise en œuvre du règlement**.

TOUT CE QUI PRÉCÈDE PEUT VARIER EN FONCTION DES CONSEILS D’EXPERTS, DE LA DISPONIBILITÉ DES PRODUITS ET DES DÉCISIONS DU COMITÉ DE MISE EN ŒUVRE DU RÈGLEMENT.

Choix – statut et options

- **Choix :** L’administrateur (Deloitte) fournira des documents de planification financière avant de distribuer les indemnisations.
  - Le **demandeur** pourra choisir de recevoir un montant forfaitaire.
  - Le **demandeur** pourra choisir une des options de planification financière.
  - Le **demandeur** pourra décider quelle option répond à ses besoins.
- Les **options financières** sont en cours d’élaboration.
  - Nous collaborons avec des fournisseurs potentiels pour dresser la liste finale des produits financiers qui seront offerts aux demandeurs.
  - Ces options ne sont pas nécessaires tant que l’indemnisation n’a pas commencé.
  - Aucune décision finale n’a été prise ou aucun produit n’a été choisi.

Options financières en cours d'élaboration

- **Option possible nº 1 – Règlement structuré**
  - Option d'indemnisation offerte pour la première fois : une partie ou la totalité de l'indemnisation peut être affectée à un instrument de placement garanti.
  - Le demandeur reçoit des paiements mensuels pendant 5 à 10 ans.
  - Frais minimes négociés pour tous les demandeurs.
- **Option possible nº 2 – Instrument de placement**
  - Une partie ou la totalité de l'indemnisation peut être versée dans un compte de fonds de placement.
  - Le fournisseur de produits financiers ouvre un compte de placement pour le demandeur.
  - Le demandeur, avec l'aide du fournisseur, établit le risque lié au placement à partir d'une échelle établie (1 à 10).
  - Le demandeur peut choisir de retirer des fonds au besoin.
  - Le demandeur assume des frais minimes calculés en pourcentage du placement.

Des questions?